

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B171-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B171

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son action pilote de compostage de proximité à Meyrargues - Capitalisation des résultats

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Co-rapporteurs : Guy BARRET

Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son action pilote de compostage de proximité à Meyrargues - Capitalisation des résultats

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association GERES (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités) souhaite développer une action de pilote de compostage de proximité à Meyrargues : capitalisation des résultats. Elle sollicite une subvention d'un montant de 9. 917 € pour la mise en œuvre de ce projet d'un montant total de 35. 419 €.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'action n°2 du Programme local de prévention des déchets lancé par la Communauté du Pays d'Aix et visant à réduire les tonnages de déchets enfouis.

Exposé des motifs :

1 – LE BILAN DU PROJET 2013

En s'appuyant sur les résultats d'une concertation menée dans le cadre du Réseau Compostage-au-jardin, le GERES (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités) a lancé la phase pilote d'une opération de compostage de proximité à Meyrargues, au mois de mars 2013 pour 10 mois. Cela consistait pour une trentaine de foyers à venir déposer leurs déchets de cuisine dans des bacs spécifiques de compostage en bois, installés dans le centre ancien, sur la place Victor Hugo. Ces résidus sont ensuite mélangés à du broyat de déchets végétaux des espaces verts municipaux. Une dizaine d'autres foyers ont testés différents modèles de lombricomposteurs.

Ces habitants volontaires ont été accompagnés dans l'appropriation des nouveaux gestes par Peppermint du Réseau Compostage-au-jardin, qui a assuré aussi le bon fonctionnement du compostage et le lien avec les équipes municipales. En complément, un expert en économie sociale et solidaire a défini des éléments pour l'évaluation sociale et économique de l'opération ainsi que les conditions de la pérennité de l'opération.

Enfin, le GERES a réalisé la coordination administrative et technique du projet, notamment la commande des matériels et des prestations, la conception des outils de communication et le bilan.

La mairie de Meyrargues s'est fortement impliquée dans le projet dans le cadre de son agenda 21 pour une aide logistique, administrative et sur la communication. De plus, l'opération a été soutenue financièrement par la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le Fonds de dotation Itancia.

Un an après le démarrage, le bilan montre que les principaux indicateurs sont positifs :

- 26 familles sur les 40 prévues, se sont engagées dans le projet soit un taux de participation de 65 %.
- Le processus de compostage se déroule bien, sans nuisances.
- Les foyers volontaires se sont bien appropriés les consignes de tri.

- Les quantités de déchets à détourner semblent au rendez-vous d'après les premières estimations (pesées).
- La mairie souhaite poursuivre le projet et l'a inscrit dans les objectifs opérationnels de son Agenda 21.
- Les habitants du quartier semblent avoir bien accepté l'aire de compostage car aucune plainte réelle et sérieuse (3 personnes inquiètes) n'est parvenue jusqu'aux élus.

2 – DESCRIPTION DU PROJET 2014

Le GERES prévoit de mettre en œuvre les actions de capitalisation suivantes :

- Analyser les informations techniques, économiques, sociales et sociétales sur la durée d'un cycle global de compostage pour les 2 volets du projet 2013 : l'aire de compostage collectif et les foyers équipés de lombricomposteurs.
- Partager les résultats d'autres opérations de ce type menées sur le territoire ou accompagnées par les partenaires du Réseau Compostage-au-jardin.
- Élaborer des outils de diffusion des résultats et des recommandations pour les bonnes pratiques.
- Assurer le suivi et le relais auprès des acteurs locaux (agents techniques de la mairie, CPA), et des habitants, notamment avec le groupe d'habitants référents, pour la pérennisation de l'opération.

2 – 1 – Analyse des résultats

Cette capitalisation se fera sur la base des informations collectées tout au long d'un cycle complet de production de compost pour les 2 volets qui sont menés selon les mêmes modalités que lors de la phase pilote :

- Compostage micro-collectif : 6-8 mois de fonctionnement.
- Lombricompostage : 4 mois.

Des outils de suivi « type » seront testés afin de pouvoir ensuite être améliorés et diffusés en fin de capitalisation. Ces outils (feuilles de suivi technique, relevé du temps passé, fiche de campagne de pesées...) seront utilisés en routine lors des permanences de Peppermint sur les deux volets.

De plus, deux enquêtes de satisfaction seront menées auprès des 2 catégories de protagonistes : les habitants volontaires et les personnels de mairie et élus impliqués dans le projet.

L'ensemble de ces actions de suivi-évaluation permettra de recueillir les indicateurs suivants :

- Techniques : quantités de biodéchets évités, bilan quantitatif du processus, qualité du broyat.
- Organisationnels : fourniture en broyat, pratiques des volontaires (habitudes de tri et de dépôt), rôle de chaque partie prenante.
- Économiques : coûts d'investissement, coûts de fonctionnement, coûts évités, comparaison des coûts.
- Sociaux : niveau d'acceptation du projet par les habitants (retours auprès des élus), niveau de satisfaction des participants sur les moments conviviaux, nombre d'actions d'entraide, nombre d'initiatives de quartier développées...
- Sociétaux : niveau d'appropriation de la Mairie et de la commune (élaboration d'un programme d'actions).

Le GERES élaborera les outils et questionnaires d'enquête et réalisera l'analyse de l'ensemble des résultats, avec la participation de Valérie Corlet sous statut indépendant « Peppermint ». Mme Corlet participera à l'élaboration et utilisera les outils et questionnaires pour les deux volets, transférera au GERES les outils renseignés, et apportera son point de vue sur la fonction « opérateur-animateur » à l'analyse des résultats.

2 – 2 – Partage avec d'autres opérations de compostage de proximité similaires

Le GERES contactera les responsables des autres opérations de compostage « partagé » (rassemblant des habitants pour du compostage en bas d'immeuble, quartier, village) et des opérations de lombricompostage menées sur la Communauté du Pays d'Aix, afin de leur soumettre une petite enquête concernant les points clés de l'opération :

- Motivations du porteur de projet,
- Méthodologie d'engagement des volontaires,
- Accompagnement des volontaires,
- Résultats obtenus sur les aspects techniques, économiques, organisationnels, sociaux.

Une fiche de renseignement sera conçue et adressée par le GERES aux porteurs de projet issus d'une liste transmise par la CPA.

Une réunion de l'ensemble des porteurs de projets sera organisée avec la CPA, pour échanger sur les opérations et les résultats. Cette réunion sera organisée par le GERES en lien avec la CPA, l'idée étant de faire témoigner les différents porteurs de projet et autres parties prenantes des projets.

Cette méthodologie est similaire à celle qui est envisagée dès aujourd'hui pour une étude d'évaluation régionale. Les résultats obtenus pour les opérations de la CPA, seront bien entendu agrégés à ceux de cette étude. Enfin, les enseignements obtenus de part et d'autre seront de la même manière, mutualisés (diffusion des résultats lors d'une réunion de collectivités et porteurs de projet).

2 – 3 – Outil de diffusion des bonnes pratiques

Le GERES élaborera différents outils de diffusion, par exemple :

- Un petit film amateur
- Un mode d'emploi type « roman-photo » à destination des référents des sites (habitants volontaires engagés dans le fonctionnement-animation des opérations)
- Des stickers « trucs et astuces » pour le lombricompostage

L'objectif étant surtout de diffuser des messages et de participer à la mobilisation de nouveaux volontaires, les outils seront « fait maison ». Le contenu de ces outils et la création graphique seront réalisés par le GERES, avec des échanges avec les autres porteurs de projet.

2 – 4 – Assurer le suivi et le relais pour la pérennisation de l'opération

A l'issue de la phase précédente (pilote) des pistes de pérennisation auront été définies avec l'expert en économie sociale et solidaire, afin que les acteurs locaux s'emparent du projet et se l'approprient pour un fonctionnement durable.

En effet, dès le lancement de l'opération il était prévu que le GERES se positionne en porteur de projet transitoire pour un appui au démarrage. Il est donc nécessaire de transférer les compétences et tous les éléments de fonctionnement du projet aux acteurs locaux.

Dans cette perspective, une réunion organisée par le GERES regroupera les acteurs locaux et les représentants de la CPA, afin de présenter ces éléments, définir ensemble les modalités d'organisation (rôles de chacun) et valider les relations contractuelles proposées par l'étude en économie sociale et solidaire. Peppermint réalisera la formation de 2 groupes de personnes référents afin de garantir une certaine autonomie (information des participants et conduite légère du dispositif).

La formation des agents municipaux sur la mise en œuvre d'une gestion intégrée des déchets verts et sur la méthodologie du fonctionnement de l'aire de compostage partagée, pourra être envisagée dans ce cadre par GERES et Peppermint. Enfin, sur une période de 3 mois, un accompagnement des agents municipaux sera assuré par Peppermint d'un point de vue opérationnel.

Une réunion bilan présentera l'ensemble des livrables conçue lors de cette deuxième phase de capitalisation-transfert et notamment les facteurs de succès et difficultés rencontrées.

3 – LE BUDGET

DÉPENSES		RECETTES	
Récolte et analyse des résultats du fonctionnement	9. 950	ADEME	9. 209
Partage autres opérations	3. 975		
Outils de diffusion des bonnes pratiques	6. 560	Conseil Général des Bouches du Rhône	9. 209
Transfert de la phase pilote	4. 170	Communauté du Pays d'Aix	9. 917
Coordination	9. 495		
Frais	995	Ressources propres d	7. 084
Acquisition de matériel	274		
TOTAL	35. 419 €		35. 419 €

4 – LE CALENDRIER

Action	Période
Récolte et analyse des résultats du fonctionnement	
Suivi – permanences - animations	Février à août
Renseignements outils de suivi	Février à août
Élaboration enquêtes et outils	Février
Réalisation enquête	Mars et août
Bilan des résultats du suivi	Août à septembre
Partage autres opérations	
Contact et enquête autres opérations	Mars à avril
Réunion d'échanges	Mai
Compte rendu	Mai à juin
Outils de diffusion des bonnes pratiques	
Concertation avec la CPA	Mars, juin et août
Contenu et création graphique	Juin à Juillet
Réalisation et diffusion	Juillet à septembre
Transfert de la phase pilote	
Réunion d'organisation du transfert	Avril
Formations groupes référents	Mai à août
Coordination	
Relations partenariales	Février à août
Bilan (rapport et réunion)	Juillet à septembre

5 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'association GERES sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 9. 917 €, soit 28 % du montant total de la dépense pour son action de pilote de compostage de proximité à Meyrargues : capitalisation des résultats. Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme local de prévention des déchets de la CPA.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00680	GERES	Compostage	8 680 €	8 .111. 650 €	9. 917 €	9. 917 €	non

6 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévolats ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Il est proposé de définir un montant maximal de 28 % de subvention possible par rapport au montant total des dépenses subventionnables.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission déchets en date du 4 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention au GERES (Groupe Energies Renouvelables Environnement et Solidarités) pour son projet d'action de pilote de compostage de proximité à Meyrargues : capitalisation des résultats pour un montant de 9 917 € ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2014 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association GERES pour son action pilote de compostage de proximité à Meyrargues - Capitalisation des résultats

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 FEV. 2014